Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 001-210102091-20250929-2025_21DEL-DE

Commune de Léaz **N° 21/2025**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 septembre 2025

Date la convocation du Conseil municipal : 25 septembre 2025
Nombre de conseillers municipaux : 11
Maire : Christine BLANC Secrétaire élue : Valérie MAYOR

Présents : Christine BLANC - Valérie MAYOR - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE- Pierre-Luc CHATAIGNON -Séverine VIRLOUVET-
Absents excusés : Valérie LOUBET donne pouvoir à Pierre-Luc CHATAIGNON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN
Absents : Nicolas BUGNOT - Loïc NORMANT - Johann BRESSON -

OBJET : DISTRACTION DES 3 PARCELLES CEDEES A LA REGIE DES EAUX GESSIENNES

Madame la Maire expose ce qui suit :

La commune de Léaz a cédé 3 parcelles appartenant à la Régie des Eaux Gessiennes (propriétaire depuis le 10/09/2024) qui gère, les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement pour le compte et sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.
Ces parcelles faisant partie du régime forestier doivent être distraites, de fait et à postériori.

Désignation cadastrale des parcelles :

Territoire communal	Section	Numéro Cadastral	Lieu-dit	Contenance (ha)	Surface à distraire du RF (ha)
Léaz	C	1487	Entre deux Nants	0,4340	0,4340
Léaz	C	1488	Entre deux Nants	0,6560	0,6560
Léaz	C	1489	Entre deux Nants	0,4240	0,4240
TOTAL				**1,5140**	**1,5140**

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- **DEMANDE** la distraction du régime forestier pour les parcelles
  - C1487 Entre deux Nants 0.4340 ha
  - C1488 Entre deux Nants 0.6560 ha
  - C1489 Entre deux Nants 0.4240 ha
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie MAYOR
Secrétaire de séance,

MAIRIE DE LEAZ AIN

Christine BLANC
Maire,